



Au Conseil général de la commune des Ponts-de-Martel
Rapport à l'appui des comptes pour l'exercice 2017

Monsieur le Président, Madame, Monsieur,

Préambule

Le Conseil communal a l'avantage de vous soumettre son rapport de gestion ainsi que les comptes de l'exercice 2017.

Alors que le budget de l'exercice 2017 prévoyait un excédent de charges de fr. 15'380.-, le Conseil communal vous présente les comptes 2017 se clôturant par un excédent de recettes de fr. 173'542.83, soit une amélioration de fr. 188'922.83 par rapport aux prévisions.

Trois raisons majeures expliquent cet excellent résultat :

- la stabilité des recettes issues des impôts, malgré le retrait d'un point en faveur du canton afin de financer la Police neuchâteloise,
- l'entretien prévu de l'ensemble des bâtiments communaux n'a pas été entièrement réalisé ce qui représente une diminution des dépenses prévues d'environ fr. 88'000.-,
- le montant reçu au travers de la péréquation financière est plus élevé que prévu à hauteur de fr. 46'300.-.

Comme de coutume, vous trouverez au travers des pages suivantes différents commentaires que le Conseil communal juge utile de vous apporter pour une meilleure compréhension des comptes communaux.

Comptes de fonctionnement

0 Administration générale

01 Législatif et exécutif

01100 Conseil général

Durant l'année 2017, le Conseil général s'est réuni à quatre reprises, les 8 février, 11 mai, 19 octobre et 7 décembre.

Nous vous dressons ci-après un bref résumé de ces séances :

Séance extraordinaire du 8 février 2017

Présidence : Vincent Robert

21 Conseillers généraux présents

1. Demande d'un crédit de fr. 127'500.- permettant de remplacer la balayeuse par un engin polyvalent

Le Conseil communal proposait de remplacer la balayeuse par un engin polyvalent. En effet, les coûts de fonctionnement et d'entretien de la balayeuse âgée de 23 ans étaient devenus intolérables. Son remplacement par un engin polyvalent offrait ainsi un outil performant aux employés communaux leur permettant d'assurer davantage de tâches que par le passé.

Le Conseil général acceptait cet investissement à l'unanimité.

2. Demande d'autorisation de ne pas facturer de rémunérations liées à des cautionnements de prêts LIM

Le Conseil communal proposait de ne pas facturer de rémunérations liées à des cautionnements de prêts LIM. En effet, les bénéficiaires de ce type de prêts avaient établi leur planification financière sans tenir compte de charges liées aux prêts LIM et une rémunération les aurait mis dans une situation inconfortable.

Le Conseil général acceptait cette autorisation à l'unanimité.

3. Demande de modification du Règlement communal des drainages

Constatant que les recettes ne couvraient plus les nombreuses dépenses liées à l'entretien du réseau de drainages, le Conseil communal proposait d'augmenter le montant des contributions des propriétaires de parcelles drainées.

Le Conseil général acceptait cet investissement à l'unanimité.

4. Courrier

Le président du Conseil général informait les Conseillers généraux de la démission des autorités législatives de Monsieur Olivier Fahrni.

Séance ordinaire du 11 mai 2017

Présidence : Vincent Robert

22 Conseillers généraux présents

1. Comptes de l'exercice 2016

Ces comptes se clôturent par un excédent de recettes de fr. 53'744.15 et étaient acceptés à l'unanimité par le Conseil général.

Le Conseil général acceptait également à l'unanimité l'approvisionnement de fr. 235'000.- à la réserve liée à Prévoyance.ne afin de couvrir les coûts de l'éventuel passage du système de la primauté des prestations au système de la primauté des cotisations.

2. Demande d'achats de terrains permettant de créer un trottoir au haut de la Grande rue

Le Conseil communal proposait d'acheter les terrains nécessaires à la création du trottoir au haut de la Grande rue, ouvrage accepté par le Conseil général le 3 novembre 2016.

Le Conseil général acceptait ces achats à l'unanimité.

3. Nomination d'un membre à la Commission trafic et sécurité (en remplacement de M. Olivier Fahrni)

Monsieur Damien Benoit était élu tacitement à ce poste.

4. Nomination d'un membre à la Commission des naturalisations et des agrégations (en remplacement de M. Olivier Fahrni)

Monsieur Damien Benoit était élu tacitement à ce poste.

5. Nomination du bureau du Conseil général

Le bureau du Conseil général, pour la prochaine période législative, était élu tacitement et se composait ainsi :

Président :	Monsieur Guillaume Maire
1 ^{ère} vice-présidente :	Madame Aline Botteron
2 ^{ème} vice-président :	Monsieur Steve Simon-Vermot
Secrétaire :	Monsieur José Chopard
Secrétaire-adjointe :	Madame Gaëlle Kammer
Questeurs :	Monsieur Josua Robert-Nicoud Monsieur Damien Benoit

Séance extraordinaire du 19 octobre 2017

Présidence : Guillaume Maire

23 Conseillers généraux présents

1. Demande d'un crédit de fr. 39'500.- permettant de remplacer les appareils de sonorisation du Centre polyvalent du Bugnon et d'installer un réseau wifi public

Alors que le remplacement des appareils de sonorisation âgés de 28 ans était accepté à l'unanimité par le Conseil général, ce dernier acceptait par 18 voix pour et 4 voix contre l'amendement proposé par le Parti Libéral-Radical consistant en la suppression de l'investissement lié à l'installation d'un réseau wifi public.

Séance ordinaire du 7 décembre 2017

Présidence : Guillaume Maire

24 Conseillers généraux présents

1. Demande d'un crédit de fr. 418'000.- permettant de transformer le 1^{er} étage du bâtiment sis Grande rue 22 en vue d'y héberger la structure préscolaire ponlière

Le Conseil communal proposait de transformer le 1^{er} étage du bâtiment sis Grande rue 22 en vue d'y héberger la structure préscolaire ponlière. Cette demande faisait suite à l'aménagement du rez-de-chaussée de cet immeuble accepté par le Conseil général lors de sa séance du 27 octobre 2015 afin d'y accueillir la structure parascolaire ponlière. Ainsi, l'entier des structures d'accueil extrafamilial ponlières seraient regroupées dans un lieu unique.

Le Conseil général acceptait cet investissement par 19 voix pour, aucune voix contre et 4 abstentions.

2. Demande d'institution de redevances communales liées à l'approvisionnement en électricité et de création d'un fonds communal à vocation énergétique

Se basant sur la nouvelle Loi cantonale sur l'approvisionnement en électricité (LAEL), le Conseil communal proposait d'instituer des redevances communales liées à l'approvisionnement en électricité et de créer un fonds communal à vocation énergétique.

Le Conseil général acceptait ces mesures à l'unanimité.

3. Demande de formalisation de l'affiliation de la commune des Ponts-de-Martel à l'institution de prévoyance « Prévoyance.ne » et de l'octroi de la garantie par la commune des prestations de cette institution de prévoyance non entièrement financées

Se basant sur la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle, survivants et invalidité (LPP), le Conseil communal proposait que la commune garantisse les prestations non entièrement financées par l'institution de prévoyance « Prévoyance.ne » et de formaliser l'affiliation de la commune des Ponts-de-Martel à cette institution.

Le Conseil général acceptait ces mesures à l'unanimité.

6. Budget de l'exercice 2018

Ce budget se clôturait par un excédent de charges de fr. 123'409.- et était accepté à l'unanimité par le Conseil général.

7. Courrier

Le président du Conseil général informait les Conseillers généraux de la démission des autorités législatives de Monsieur Cédric Jacot.

8. Nomination d'un membre à la Commission financière (en remplacement de M. Cédric Jacot)

Madame Brigitta Gutmann était élue tacitement à ce poste.

02 Services généraux

02100 Service financier

31331.00 – Frais de participation au Bordereau Unique : Ce compte comprend les fr. 18.80 par personne physique ou fr. 18.- par personne morale que la commune verse au Service des contributions pour le travail qu'il effectue. En effet, hormis encaisser les impôts, les communes n'ont aucune autre tâche à effectuer elles-mêmes.

31810.01 – ADB, remises et non-valeur PP : Ce poste présente une différence de près de fr. 9'542.- entre le budget et les comptes, car il est difficile d'évaluer le montant des actes de défauts de biens relatifs aux impôts qui seront émis durant un exercice.

02200 Administration (général)

30100.00 – Salaires personnel administratif/exploitation : Le montant figurant à ce poste est supérieur au budget car il comprend notamment les frais supplémentaires relatifs au remplacement de la comptable durant son congé maternité. La compensation de ces coûts par la *Caisse cantonale neuchâteloise de compensation* est visible au poste suivant « 30109.00 – Remboursement de salaires du personnel administratif ».

31332.02 – Contrat CEG : Ce compte présente un dépassement par rapport au montant budgété car lors de l'établissement du budget, il n'avait pas été prévu les coûts relatifs au nouveau système de réservation du Centre polyvalent du Bugnon.

42400.00 – Taxes d'utilisation et prestations de services : Ce compte comprend le montant que notre commune facture à la crèche locale pour la tenue de sa comptabilité par les employés de l'administration communale, à raison de fr. 50.-/heure. Par rapport à 2016, 11h supplémentaires ont été nécessaires en 2017 pour accomplir cette tâche. A l'avenir, ces recettes diminueront puisque la crèche s'est équipée du même logiciel comptable que la commune, ce qui facilitera grandement les opérations.

42600.00 – Remboursements de tiers : Ce poste comprend principalement les recettes issues des photocopies réalisées par l'administration communale pour les citoyens et associations ponliers.

02900 Immeubles administratifs

31440.00 – Entretien des bâtiments immeubles : Les dépenses liées à ce poste sont moins élevées que prévues car le système de fermeture des portes de l'immeuble sis Industrie 5 au moyen de cylindres électroniques n'a pas été mis en place en 2017. Cette dépense a toutefois été prévue au budget 2018.

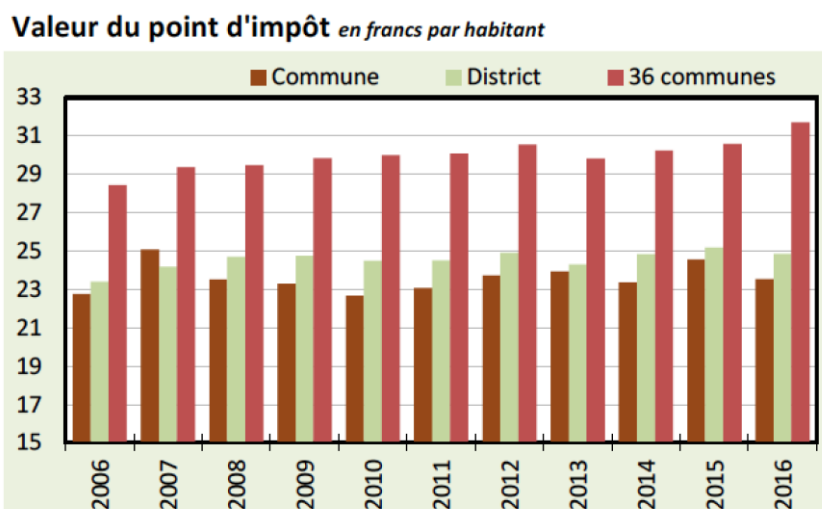
Le chapitre « 0 – Administration générale » clôt avec une diminution des charges par rapport au budget de fr. 44'612.92.

1 Ordre et sécurité publique

11 Sécurité publique

11100 Sécurité communale

36110.01 – Prestations de la police neuchâteloise : Les fr. 23.- par habitant habituellement versés au canton afin couvrir les frais globaux de la Police neuchâteloise ont été remplacés par la cession des communes envers le canton d'un point d'impôt. Pour la commune des Ponts-de-Martel, cela ne change rien puisqu'un point d'impôt représente le même montant que ce qui était habituellement versé en faveur de la Police neuchâteloise, ce qui n'est par contre pas le cas pour certaines communes plus riches.



Valeur du point d'impôt pour la Commune des Ponts-de-Martel (Commune)

Ce nouveau point d'impôt repris par le canton aurait dû diminuer le produit issu des impôts, mais le Conseil communal n'a pas observé ce phénomène, puisque ces revenus sont restés stables.

36120.03 – Service du Domaine Public : Ce compte comprend les coûts des missions confiées par la commune des Ponts-de-Martel au Service du domaine public (SDP) chaux-de-fonnier. Certaines sont refacturées aux organisateurs d'événements tels que le Tour du canton et d'autres sont à charge de la commune. Le produit de cette refacturation est visible au poste « 42600.00 – Remboursements de tiers ».

Au niveau des mesures hivernales, le SDP est intervenu sur le territoire communal ponlier 70h48 en 2017 contre 16h40 en 2016, variation dépendante totalement des chutes de neige.

42700.00 – Amendes : l'hiver rigoureux de 2017 a donné lieu, comme cité précédemment, à un grand nombre d'interventions du SDP dans le but de faire respecter les mesures hivernales ce qui explique le montant plus important que prévu figurant à ce poste.

De plus, durant l'année 2017, 7 retraits de plaques d'immatriculation ont été nécessaires pour cause de non-paiement de la taxe automobile. Pour chaque retrait, les communes reçoivent fr. 200.-.

14 Questions juridiques

14000 Police des habitants

31320.00 – Honoraires de conseillers externes : Outre les frais annuels liés au travail effectué par l'avocat défendant les intérêts de notre commune dans l'affaire d'expropriation d'un propriétaire de terrains situés dans les marais, ce poste englobe également diverses consultations juridiques que certaines affaires ont nécessitées.

46110.03 – Dédommagements pour notifications poursuites : Le montant figurant à ce poste est compliqué à estimer et est en hausse par rapport au budget. En effet, il y a de plus en plus de personnes qui ne vont pas retirer leurs commandements de payer à l'office postale et il revient légalement à la commune, via parfois le SDP, de les remettre aux destinataires. Cette prestation est refacturée au Service des poursuites à raison de fr. 53.- par document notifié. 272 commandements de payer ont été notifiés par la commune des Ponts-de-Martel en 2017 contre 199 en 2016. Cette augmentation montre, malheureusement, qu'une partie de notre population vit de plus en plus dans la précarité.

15 Service du feu

15000 Service du feu

31200.01 – Chauffage / 31200.02 – Electricité / 31340.04 – Assurance ECAP : Ces frais liés au hangar des pompiers des Ponts-de-Martel ne sont plus directement à la charge de notre commune. En effet, depuis l'intégration du Corps des Sapeurs-Pompiers des Marais (CSPM) à la nouvelle Région de défense incendie et de secours des Montagnes neuchâteloises (RDISMN), ces coûts sont désormais facturés directement à cet organisme qui les intègre dans le pot commun à la charge de toutes les communes.

31420.04 – Entretien des hydrants : Le montant figurant à ce poste se situe en-dessous des prévisions car le Conseil communal a imputé les frais de génie civil liés à certaines bornes hydrantes au crédit relatif à l'amélioration des débits et pressions dans le secteur ouest de la localité.

36110.04 – Fonds cantonal mission de secours : Le montant figurant à ce poste est désormais réparti dans les nouveaux comptes suivants, par soucis de clarté :

Chapitre 4 – Santé

 Sous-chapitre 42200 – **Services de sauvetage**

Chapitre 6 – Trafic

 Sous-chapitre 61900 – **Secours routier**

 Sous-chapitre 62900 – **Ferroviaire / Aéronef**

Chapitre 7 – Protection environnement et aménagement

 Sous-chapitre 76100 – **Chimique / Radioprotection**

 Sous-chapitre 76900 – **Hydrocarbure**

Le montant global correspond à fr. 8.31 par habitant pour 2017 contre fr. 12.10 par habitant en 2016.

Le chapitre « 1 – Ordre et sécurité publique » clôt avec une diminution des charges par rapport au budget de fr. 65'664.15.

2 Formation

21 Scolarité obligatoire

21110 Cycle 1

36120.06 – Part communale / Cercle scolaire : Le montant figurant à ce poste correspond à la part communale au cercle scolaire (frais d'écolage) pour le cycle 1. Elle est constituée pour 2017 de 48 élèves à fr. 7'436.- par enfant alors que le budget prévoyait 47 élèves à fr. 7'500.- par enfant.

21200 Cycle 2

36120.06 – Part communale / Cercle scolaire : Les frais d'écolage relatifs au cycle 2 correspondent pour 2017 à 48 élèves à fr. 8'631.- par enfant alors que le budget prévoyait 45 élèves à fr. 8'900.- par enfant.

21300 Cycle 3

36120.06 – Part communale / Cercle scolaire : Les frais d'écolage relatifs au cycle 3 correspondent pour 2017 à 43 élèves à fr. 10'908.- par enfant alors que le budget prévoyait 45 élèves à fr. 10'850.- par enfant.

21700 Bâtiment scolaire

Toutes les charges de ce sous-chapitre sont refacturées au cercle scolaire de La Chaux-de-Fonds, ce qui explique son total à zéro.

31440.00 – Entretien des bâtiments immeubles : Le montant figurant à ce poste est en nette diminution par rapport au budget. Alors qu'il est de coutume de rénover deux parquets de salle de classe par année, ces travaux n'ont pas eu lieu en 2017.

En effet, en 2016, un nouveau procédé a été utilisé pour rénover ces sols et le Conseil communal a préféré avoir 2 ans de recul avant d'entreprendre la rénovation de nouveaux planchers par le biais de cette nouvelle technique.

21701 Bâtiment Promenade 32

Toutes les charges de ce sous-chapitre sont également refacturées au cercle scolaire de La Chaux-de-Fonds, ce qui explique son total à zéro.

30100.00 – Salaires personnel administratif/exploitation : Le Conseil communal a quelque peu remanié les tâches de chaque employé communal en fonction des besoins. Ainsi, depuis juillet 2017, la conciergerie du Collège 1, 2, 3, Soleil n'est plus assurée par un employé communal mais par le concierge du collège principal qui est indépendant. C'est la raison pour laquelle le montant figurant à ce poste est très bas, car il correspond aux coûts liés à l'employé communal pour la première partie de l'année uniquement.

31300.08 – Travaux effectués par des tiers : C'est dans ce compte que figurent les coûts du concierge indépendant cité précédemment pour la deuxième partie de l'année.

21702 Bâtiment Grande rue 22

31340.01 – Assurances RC et diverses : Le montant lié à l'assurance de ce bâtiment n'avait pas été prévu lors de l'établissement du budget, ce qui explique la différence entre les comptes et le budget visible à ce poste.

31440.00 – Entretien des bâtiments immeubles : Alors que le budget le prévoyait, le Conseil communal a finalement décidé de ne pas rénover le mur et la barrière du jardin situé au sud de Grande rue 22, ce qui explique la différence entre les comptes et le budget visible à ce poste. En effet, le Conseil communal attend de connaître la manière dont ce jardin sera utilisé afin d'effectuer des travaux en relation avec son utilisation. De plus, il s'agira de porter une attention particulière à cette rénovation car ce jardin est recensé au niveau des parcs et jardins historiques de la Suisse.

44791.00 – Autres remboursements de tiers : Le montant figurant à ce poste correspond à la partie des charges payées par les locataires de ce bâtiment couvrant les frais annexes (électricité des dépendances, eau potable, épuration de l'eau usée, ...).

21920 Ecole obligatoire, autres

A l'exception des montants figurant aux comptes « 31300.07 – Transport scolaire » (fr. 52'219.-) et « 31710.00 – Excursions, voyages scolaires et camps » (fr. 1'440.-), toutes les autres charges de ce sous-chapitre sont refacturées au cercle scolaire de La Chaux-de-Fonds, ce qui explique son total de fr. 53'659.-.

31990.00 – Autres charges d'exploitation : Suite à l'intégration obligatoire dans la comptabilité communale de deux comptes bancaires isolés qui appartenaient historiquement à l'école enfantine et à la Commission scolaire pour leurs portes-ouvertes, leur location de ski de fond, etc..., les sorties de ces comptes transitent par ce poste et par le compte « 43090.00 – Autres revenus d'exploitation » pour les rentrées.

S'en suit une attribution ou un prélèvement à la réserve de la différence entre les sorties et les rentrées, afin que ces montants se balancent. Ainsi, en 2017, il a été nécessaire de puiser fr. 2'958.35 dans ces deux comptes, montant visible au poste « 45100.00 – Prélèvements sur les financements spéciaux ».

22 Ecoles spécialisées

22000 Ecoles spécialisées

36140.01 – Etablissements spécialisés : Ce compte comprend les frais liés à la scolarisation de 5 enfants ponliers dans des établissements spécialisés.

Le chapitre « 2 – Formation » clôt avec une diminution des charges par rapport au budget de fr. 30'061.90.

3 Culture, sports, loisirs et églises

32 Culture, autres

32100 Bibliobus

36340.00 – Subventions aux entreprises publiques : Alors que ce poste comprenait en 2016 la cotisation habituelle de fr. 8.50 par habitant ainsi qu'un soutien exceptionnel de fr. 2.50 par

habitant que les communes ont versé en guise de soutien financier à cette association afin qu'elle ne disparaisse pas, la participation des communes membres s'est à nouveau montée à fr. 8.50 par habitant en 2017.

34 Sports et loisirs

34100 Centre Polyvalent Le Bugnon

31110.00 – Machines, appareils, véhicules et outils : Le montant budgété à ce poste a été dépassé car le Conseil communal n'avait pas prévu l'achat indispensable de divers équipements de gymnastique. De plus, ce compte comprend le remplacement de divers éléments signalés comme non conformes lors du contrôle annuel des installations.

31400.01 – Entretien des places de sports : Outre les dépenses habituelles, ce compte comprend l'achat d'une bâche perméable mais ignifuge permettant de recouvrir le terrain de beach-volley lors de manifestations « à risque », achat non budgété.

31440.00 – Entretien des bâtiments immeubles : Le Conseil communal avait prévu lors de l'établissement du budget 2017 de remplacer les tapis de protection d'une demi-salle. Il s'avère que les tapis actuels sont encore fonctionnels, raison pour laquelle cette dépense n'a pas eu lieu.

En revanche, le remplacement échelonné des appareils sanitaires de toutes les douches s'est terminé cette année.

44720.01 – Locations salles centre polyvalent Le Bugnon : Lors de l'établissement du budget 2017, le Conseil communal avait prévu une légère hausse des recettes issues des locations du centre polyvalent, notamment vis-à-vis de la présence du Marché de Noël cette année. Cette hausse ne s'est pas vérifiée, ce qui explique la différence entre les comptes et le budget à ce poste.

35 Eglises et affaires religieuses

35000 Temple

31440.00 – Entretien des bâtiments immeubles : Le Conseil communal avait prévu lors de l'établissement du budget 2017 de remplacer le très ancien tableau électrique du Temple. Il s'avère que cet élément fonctionne encore, ainsi son changement a été reporté.

Le chapitre « 3 – Culture, sports, loisirs et églises » clôt avec une diminution des charges par rapport au budget de fr. 24'956.27.

4 Santé

42 Soins ambulatoires

42200 Services de sauvetage

36110.04 – Fonds cantonal mission de secours : Il s'agit là d'un nouveau compte découlant de la répartition dès 2017 dans plusieurs chapitres du montant global qui figurait auparavant dans la section liée au service du feu.

Le chapitre « 4 – Santé » clôt avec une diminution des charges par rapport au budget de fr. 4'254.70.

5 Sécurité sociale

54 Famille et jeunesse

54510 Crèches et garderies

36360.00 – Subv. organisations privées à but non lucratif : La part communale liée à la crèche locale augmente nettement par rapport aux exercices précédents. En effet, le prix de la journée en préscolaire a augmenté, passant ainsi de fr. 67.30 pour une journée en 2016 à fr. 72.25 en 2017. La capacité d'accueil en parascolaire a également augmenté passant de 7 enfants en 2016 à 12 en 2017. Tous ces éléments impliquent une hausse automatique de la participation communale à cette structure.

42600.00 – Remboursements de tiers : Ce poste comprend l'excédent de bénéfice que certaines crèches ont effectué et qu'elles doivent redistribuer aux communes. Ce cas de figure ne s'est malheureusement pas produit en 2017.

57 Aide sociale et domaine de l'asile

57960 Guichets sociaux régionaux

36120.07 – Part communale / Guichet Social Régional (GSR) : Le montant figurant à ce poste dépasse largement les prévisions du Conseil communal lors de l'établissement du budget 2017. Cela provient d'une erreur de facturation en notre faveur ces dernières années par la Ville de La Chaux-de-Fonds.

En effet, alors que la convention en la matière liant notre commune à la Ville de La Chaux-de-Fonds stipule que la répartition des coûts du GSR est en fonction uniquement du nombre de dossiers traités par commune, la Ville de La Chaux-de-Fonds avait aussi tenu compte du nombre d'interventions AVS/AI dans son calcul pour elle-même.

Normalement, le nombre de dossier AVS/AI traités pour La Sagne est de 42 environ, 45 environ pour Les Ponts-de-Martel et environ 2'500 pour La Chaux-de-Fonds.

Jusqu'ici, la Ville de La Chaux-de-Fonds tenait bien compte de 42 dossiers pour La Sagne, 45 pour Les Ponts-de-Martel, mais de 9'000 pour La Chaux-de-Fonds, puisque le nombre d'interventions par dossier était faussement ajouté au nombre de dossiers chaux-de-fonniers. Ainsi, cela modifiait fondamentalement la clé de répartition des coûts du GSR en mettant une grande partie à charge de la Ville de La Chaux-de-Fonds.

Le chapitre « 5 – Sécurité sociale » clôt avec une augmentation des charges par rapport au budget de fr. 106'735.90 alors que les autorités communales n'ont aucune influence possible sur les comptes de ce chapitre. Cette augmentation très importante provient notamment du fait que les montants figurant dans ce chapitre sont calculés par l'Etat selon le nombre d'habitants. Le budget était basé sur une population de 1'279 habitants alors qu'il y avait effectivement 1'295 habitants aux Ponts-de-Martel en 2017.

6 Trafic

61 Circulation routière

61500 Routes communales

30100.00 – Salaires personnel administratif/exploitation : L'apprenti Agent d'exploitation a rompu son contrat avec effet au 31 mai 2017, ce qui explique que le budget n'ait pas été atteint. Le coût des aides occasionnels afin d'appuyer les employés communaux dans leurs

tâches suite à ce départ sont visibles dans le compte « 31300.08 – Travaux effectués par tiers » dans différents chapitres.

30100.03 – Salaires enlèvement neige : Comme déjà évoqué précédemment dans ce rapport, l'hiver a été rigoureux en 2017 ce qui explique un montant de salaires versés en relation avec le déneigement plus élevé que prévu.

30109.00 – Remboursement de salaires du personnel adm. : Ce compte de charges présente un solde négatif car il comprend le remboursement par les compagnies d'assurances du salaire d'un employé qui a été en incapacité de travail du 15 mars au 31 juillet 2017 à la suite d'un accident.

30520.00 – Cotisations patronales caisse de pension : Le montant figurant à ce poste est moins élevé que prévu car suite à la reconnaissance par l'AI de l'invalidité partielle d'un employé communal, certaines cotisations payées en trop ont été remboursées rétroactivement à l'employeur et à l'employé.

31110.00 – Machines, appareils, véhicules et outils : Le Conseil communal a procédé à l'achat non budgété d'une fraise à neige et d'un nettoyeur à haute pression, dépenses expliquant le dépassement du budget à ce poste et au même compte d'autres chapitres, étant donné que ces appareils sont utilisés par de multiples services.

31300.08 – Travaux effectués par tiers : Ce poste comprend les coûts liés aux aides occasionnels que le Conseil communal sollicite afin d'appuyer les employés communaux dans leurs tâches suite au départ de l'apprenti Agent d'exploitation.

31300.70 – Déneigement par des tiers : Comme déjà évoqué précédemment dans ce rapport, l'hiver a été rigoureux en 2017 ce qui explique un montant plus important que prévu versé à des tiers pour le déneigement de notre localité. En effet, à ce titre, la commune a payé 280h25 en 2017 contre 143h25 en 2016. Il a de plus été nécessaire d'évacuer de la neige par camions, ce qui n'est pas toujours le cas.

31440.00 – Entretien des bâtiments immeubles : Ce poste comprend la prise en charge des déchets récoltés par les employés communaux dans les différentes poubelles publiques. Les coûts relatifs à la nouvelle étagère installée dans le local des travaux publics situé auprès de la Place des Taureaux afin de stocker les agrégats de l'engin polyvalent sont aussi comptabilisés sur ce poste.

31510.00 – Entretien de machines, appareils et outils : Le budget est dépassé pour ce poste car les employés communaux possèdent désormais un plus grand nombre d'outillage qu'il s'agit d'entretenir et de réparer.

31510.03 – Entretien des véhicules : Le pick-up des travaux publics a atteint 60'000 km et a nécessité un grand service, ce qui explique le dépassement du budget à ce poste.

39100.01 – Imputations internes pour Manitou : Dès l'achat de l'engin polyvalent début juillet 2017, les employés communaux ont noté l'utilisation qu'ils en font afin que les coûts globaux puissent être répartis dans les différents chapitres. Figure alors dans ce compte de charges uniquement les frais liés à cet engin à charge du chapitre des routes communales.

49100.01 – Imputations internes pour Manitou : Ce compte de produits comprend les coûts globaux liés à l'engin polyvalent.

61900 Secours routier, non mentionné ailleurs

36110.04 – Fonds cantonal mission de secours : Il s'agit là d'un nouveau compte découlant de la répartition, dès 2017, dans plusieurs chapitres du montant global qui figurait auparavant dans la section liée au service du feu.

62 Transports publics

62300 Trafic régional et local

36140.02 – Transports publics (pot commun) : Alors que le budget prévoyait une répartition de ce pot commun entre les communes en tenant compte à 25% du nombre d'habitants et à 75% de la qualité de desserte, ces pourcentages ont finalement été portés respectivement à 30% et à 70%, raison pour laquelle une différence se situe à ce poste entre les comptes et le budget 2017.

En 2016, la répartition tenait compte du nombre d'habitants à hauteur de 40% et de la qualité de desserte à hauteur de 60%.

Le chapitre « 6 – Trafic » clôt avec une diminution des charges par rapport au budget de fr. 4'545.12.

7 Protection environnement et aménagement

71 Approvisionnement en eau

71010 Approvisionnement en eau

Les totaux de ce sous-chapitre sont à zéro puisqu'il s'autofinance.

30100.00 – Salaires personnel administratif/exploitation : La différence visible à ce poste entre le budget et les comptes s'explique par le fait que le fontainier a passé davantage d'heures à charge du Service des eaux dans le cadre des importants chantiers qui ont eu lieu courant 2017.

31200.05 – Achat d'eau : L'année 2017 a malheureusement été très sèche et il a alors été nécessaire d'acheter une grande quantité d'eau à Viteos pour compenser le peu de rendement des sources communales. A titre de comparaison, 51'353 m³ d'eau ont été achetés à Viteos en 2016 contre 80'317 m³ en 2017. En revanche, le réseau d'eau a démontré une bonne fiabilité en 2017, puisqu'il y a eu moins de pertes qu'en 2016.

31300.08 – Travaux effectués par tiers : Ce poste comprend les coûts liés aux aides occasionnels que le Conseil communal sollicite afin d'appuyer les employés communaux dans leurs tâches suite au départ de l'apprenti Agent d'exploitation. Ces personnes ont notamment nettoyé toutes les fontaines.

45100.00 – Prélèvements sur les financements spéciaux : Le résultat du chapitre « Approvisionnement en eau » nécessite un prélèvement de la réserve de fr. 32'957.56, ce qui la porte à fr. 253'666.09 au 31.12.2017. Etant donné l'importance de la réserve, le Conseil communal ne prévoit pas d'augmenter les tarifs de vente d'eau potable.

72 Traitement des eaux usées

72010 Traitement des eaux usées

Les totaux de ce sous-chapitre sont à zéro puisqu'il s'autofinance.

30100.00 – Salaires personnel administratif/exploitation : Malgré le suivi des travaux de rénovation de la station d'épuration effectué par le fontainier, le montant figurant à ce poste a été maîtrisé.

31430.02 – Entretien canaux égouts : Alors que le Conseil communal craignait d'avoir d'importants soucis avec la pompe de relevage des eaux usées située auprès des abattoirs, il n'y a finalement pas eu de problème en 2017, ce qui explique la différence visible à ce poste entre le budget qui prévoyait des travaux d'amélioration et les comptes.

35100.00 – Attributions aux financements spéciaux : Le résultat du chapitre Traitement des eaux usées a permis d'attribuer à la réserve fr. 74'059.65 la portant ainsi à fr. 104'285.24. Le Conseil communal est satisfait de ce résultat car il s'agira à l'avenir de couvrir les amortissements liés aux frais de rénovation de la station d'épuration et l'évacuation des boues d'un des étangs.

39100.01 – Imputations internes pour Manitou : Figure dans ce compte uniquement les frais liés à l'engin polyvalent à charge du chapitre du traitement des eaux usées.

42401.10 – Taxe d'épuration : Elle s'élevait à fr. 2.40/m³ aux comptes 2017, à fr. 1.80/m³ au budget 2017 et à fr. 1.50/m³ aux comptes 2016, ce qui explique les variations visibles à ce poste.

73 Gestion des déchets

73010 Gestion des déchets ménages

Le solde de ce sous-chapitre, soit fr. 26'070.05, équivaut au 25% des coûts d'élimination des déchets urbains provenant des ménages, conformément au règlement communal relatif à la gestion des déchets.

31110.00 – Machines, appareils, véhicules et outils : Le Conseil communal a procédé à l'achat non budgété d'une fraise à neige, dépense expliquant le dépassement du budget à ce poste et au même compte d'autres chapitres, étant donné que cet appareil est utilisé par de multiples services.

31300.08 – Travaux effectués par tiers : Ce poste comprend les coûts liés aux aides occasionnels que le Conseil communal sollicite afin d'appuyer les employés communaux dans leurs tâches suite au départ de l'apprenti Agent d'exploitation.

31300.45 – Récupération du papier/carton : Les coûts figurant à ce poste sont en diminution par rapport au budget car étant donné que la commune possède désormais un engin polyvalent permettant de charger le vieux papier dans les camions, il n'est plus nécessaire de payer une entreprise externe afin d'assurer cette tâche.

De plus, les coûts de transport du carton ont été imputés aux entreprises plutôt qu'aux ménages étant donné que la grande quantité de ce type de déchets est issue des entreprises.

35100.00 – Attributions aux financements spéciaux : Le résultat du chapitre lié aux déchets ménages permet d'attribuer à la réserve fr. 8'064.87, ce qui la porte à fr. 10'460.99 au 31.12.2017. Le Conseil communal ne prévoit pas de modifier le montant de la taxe déchets ménages qui demeure ainsi à fr. 70.- par unité.

42600.18 – Rétrocession Vadec ménages : Alors que le budget 2017 prévoyait une rétrocession de la part de l'usine d'incinération de fr. 130.-/tonne, ce sont finalement fr. 150.-/tonne que la commune des Ponts-de-Martel a reçus. Les comptes présentent alors un meilleur résultat qu'escompté, même si le tonnage de déchets à incinérer était légèrement inférieur à l'année précédente : 2016 : 118.663 tonnes, 2017 : 117.774 tonnes.

73030 Gestion des déchets entreprises

Les totaux de ce sous-chapitre sont à zéro puisqu'il s'autofinance.

31300.45 – Récupération du papier/carton : Comme indiqué précédemment dans ce rapport, les coûts de transport du carton ont été imputés aux entreprises plutôt qu'aux ménages étant donné que la grande quantité de ce type de déchets est issue des entreprises, ce qui explique le montant figurant à ce poste.

35100.00 – Attributions aux financements spéciaux : Les résultats de ce sous-chapitre concernant les déchets des entreprises permettent d'attribuer à la réserve fr. 4'136.75, la portant ainsi à fr. 13'623.24 au 31.12.2017. Le Conseil communal ne pense pas diminuer la taxe des déchets due par les entreprises car si la presse à carton venait à défaillir, son remplacement serait une lourde charge à financer.

42401.22 – Taxe déchets entreprises au poids : Le montant figurant à ce poste est plus élevé que par le passé car le tonnage des déchets des entreprises dont l'évacuation des déchets est facturée au poids a été plus important : 2016 : 124.970 tonnes, 2017 : 129.824 tonnes.

75 Protection des espèces et du paysage

75000 Protection des espèces et du paysage

36110.00 – Dédommagements aux cantons et aux concordats : Lors de l'établissement du budget 2017, le Conseil communal n'avait pas tenu compte de la contribution de notre commune à la qualité du paysage, ce qui explique la différence à ce poste entre les comptes et le budget. Cette charge représente le 4% du montant total touché par des contribuables ponliers qui contribuent à la préservation, à la promotion et au développement de paysages cultivés diversifiés.

Le chapitre « 7 – Protection environnement et aménagement » clôt avec une augmentation des charges par rapport au budget de fr. 12'185.25.

8 Economie publique

84 Tourisme

84000 Tourisme

31110.00 – Machines, appareils, véhicules et outils : Lors de l'élaboration du budget, le Conseil communal prévoyait à ce poste les coûts liés à la mise en place de panneaux touristiques « Bienvenue au pays des tourbières » aux entrées du village en 2017. Ces travaux ont dû être

reportés au début de l'année 2018, ce qui explique qu'aucune dépense ne figure à ce poste pour 2017.

36340.01 – Subventions à organisation touristique : Alors que le budget prévoyait une cotisation ordinaire de fr. 3.-/habitant à la Commission d'animation et de gestion de projets des Montagnes neuchâteloises (CAPMN), ce ne sont finalement que fr. 1.50/habitant qui ont été versés. Cette baisse fait suite aux difficultés financières que traverse la ville de La Chaux-de-Fonds et à la réserve confortable que possède la CAPMN.

42900.01 – Redevance espace publicitaire : Le remplacement du panneau touristique actuellement en place sur la Place du village étant imminent, la location d'espaces publicitaires n'a pas été facturée en 2017, ce qui explique le montant à fr. 0.- visible à ce poste. En effet, les nouveaux panneaux seront entièrement gérés par une entreprise externe.

87 Combustibles et énergie

87100 Electricité (général)

41200.00 – Revenus de concessions : Il s'agit du dernier exercice durant lequel l'entier de la ristourne obtenue du fournisseur d'électricité opérant sur notre territoire communal sera imputée à ce compte. En effet, dès 2018 et comme votre autorité l'a avalisé lors de sa séance du 7 décembre 2017, une part de cette redevance relative à l'utilisation du sol par ce fournisseur demeurera dans ce compte, une autre partie sera imputée dans un fonds communal à vocation énergétique et une dernière part sera versée au canton.

87310 Entreprises de chauffage à distance, énergie non électrique

39100.01 – Imputations internes pour Manitou : Figure dans ce compte uniquement les frais effectifs liés à l'engin polyvalent à charge de la Société coopérative de chauffage à distance (CADB).

42400.10 – Prestations de services pour CADB : Ce compte comprend notamment le remboursement à la commune par le CADB de l'utilisation précitée du Manitou facturée à hauteur de fr. 80.-/heure.

Le chapitre « 8 – Economie publique » clôt avec une augmentation des revenus par rapport au budget de fr. 11'434.76.

9 Finances et impôts

91 Impôts

91000 Impôts communaux généraux

40000.00 – Impôts sur le revenu, PP – année fiscale : Les recettes issues de cet impôt ont été diminuées d'un point d'impôt, soit environ fr. 30'000.-, afin de participer au financement des tâches de la Police neuchâteloise. Sans tenir compte de cette déduction, le Conseil communal constate une stabilité au niveau de ces produits.

Les autres rentrées d'impôts figurant dans ce sous-chapitre « 40 – Revenus fiscaux » sont très aléatoires et se compensent entre elles.

93 Péréquation financière et compensation des charges

93000 Péréquation financière et compensation des charges

46227.00 – Contribution de la péréquation financière : Le montant obtenu par notre commune au travers de la péréquation financière est plus élevé que prévu au budget mais quand même en-dessous du montant obtenu en 2016.

96100 Intérêts

34060.02 – Intérêts Kommunalkredit 2.85% : Le renouvellement de cet emprunt début 2018 par des prêts conclus à de bien meilleurs taux, soit environ 0.8%, permettra de diminuer les charges d'intérêts d'environ fr. 50'000.- dès l'exercice prochain, ce qui correspond quasiment à 2 points d'impôts. Cette économie va perdurer sur environ 10 ans, les deux nouveaux contrats ayant des durées de 7 respectivement 12 ans.

96300 Biens du patrimoine financier

30100.00 – Salaires personnel administratif/exploitation : Le montant figurant à ce compte est inférieur au budget car il n'a pas été nécessaire de nettoyer autant d'appartements communaux que prévu.

96301 Immeuble Grande rue 58

44300.01 – Loyers Grande rue 58 : L'entier des locations n'a pas été encaissé car un appartement s'est libéré depuis le 1^{er} juillet 2017 et n'a pas trouvé repreneur.

96303 Immeuble Grande rue 16

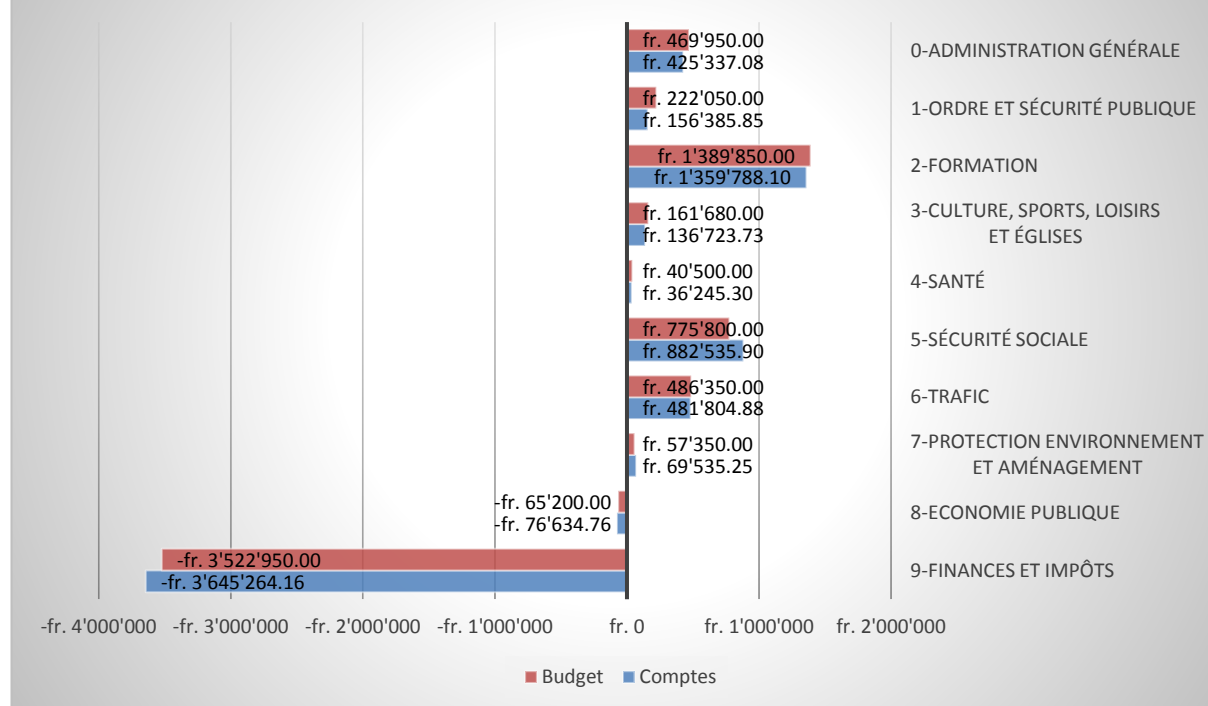
34310.02 – Entretien courant Grande rue 16 : Le montant budgété a été dépassé car le Conseil communal a dû remplacer la mosaïque de carreaux en verre du bureau de la pharmacie par une fenêtre ordinaire suite aux infiltrations d'eau provenant de la terrasse. Cette modification a permis d'augmenter de 3 degrés la température ambiante dans ce local.

96900 Patrimoine financier, autres

34200.02 – Frais emprunt (courtage) : Le montant figurant à ce poste correspond aux frais de courtage facturés à la commune des Ponts-de-Martel lors de la conclusion d'un des deux emprunts précités.

Le chapitre « 9 – Finances et impôts » clôt avec une augmentation des revenus par rapport au budget de fr. 122'314.16.

Récapitulatif des comptes de fonctionnement 2017



Comptes du bilan

Le bilan a subi une profonde mutation. En effet, la Loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) et son règlement d'exécution (RLFinEC) imposent un retraitement du bilan au plus tard au 1^{er} janvier 2018 afin que les comptes de chaque entité publique présentent la réalité de leurs actifs et passifs.

Le Conseil communal a ainsi réévalué à sa juste valeur ses bâtiments, ses terrains, ses actions, etc... comme décrit ci-après.

1 Actif

10 Patrimoine financier

108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier (PF)

1084 Bâtiments PF

10840.01 – Immeuble Grande rue 58 : A titre d'exemple, cet immeuble figurait au bilan pour une valeur de fr. 345'072.35 avant le retraitement. Se basant sur l'expertise d'un architecte, le Conseil communal a estimé que ce bâtiment vaut réellement fr. 700'000.-.

Ainsi, la différence entre ces deux montants a été imputée à ce compte, soit fr. 354'927.65 et sa contrepartie au compte « 29600.00 – Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier ».

Le Conseil communal a procédé à ces évaluations des immeubles du PF avec prudence et en tenant compte des travaux à effectuer sur ceux-ci dans les dix prochaines années environ, ainsi que sur le potentiel locatif de chacun de ces immeubles.

A noter que les biens du patrimoine financier ne s'amortissent pas. Ils doivent être réévalués au minimum tous les 5 ans. La réserve précitée sera alors utilisée afin de compenser les prochaines réévaluations des biens du patrimoine financier.

1087 Immobilisations en cours de construction PF

10870.01 – Aménagement quartier des Prises : Le montant figurant à ce poste a été ventilé sur deux nouveaux comptes afin que la situation soit plus claire. Ainsi, le bilan présente au compte « 10800.02 – Terrain à bâtir (Les Prises 1^{ère} étape) » la valeur des parcelles encore à vendre dans la première étape, soit 6 parcelles représentant 3'593 m² à un prix de fr. 135.-/m² et au compte « 10800.03 – Terrain à bâtir (Les Prises 2^{ème} étape) » 13'243 m² à fr. 35.50/m². Ce prix au m² représente la valeur actuelle de ce terrain sans les coûts de viabilisation de celui-ci, mais tenant compte des accès offerts par les travaux de la première étape. Une fois les travaux de viabilisation effectués, la valeur du m² devrait être comparable à celle de la première étape, soit 135.-/m².

14 Patrimoine administratif

140 Immobilisations corporelles du patrimoine administratif (PA)

1404 Bâtiments du PA (terrains bâtis)

14040.06 – Temple : A titre d'exemple, cet immeuble figurait au bilan pour une valeur de fr. 16'275.90 avant le retraitement. Se basant sur le 70% de la valeur ECAP, le Conseil communal est parvenu à une valeur réelle de ce bâtiment de fr. 3'017'000.-.

Ainsi, la différence entre ces deux montants a été imputée à ce compte, soit fr. 3'000'724.10 et sa contrepartie au compte « 29500.00 – Réserve liée à la réévaluation du patrimoine administratif ».

A noter que les biens du patrimoine administratif s'amortissent. La réserve précitée sera alors utilisée afin de compenser les prochains amortissements des biens du patrimoine administratif durant 20 ans.

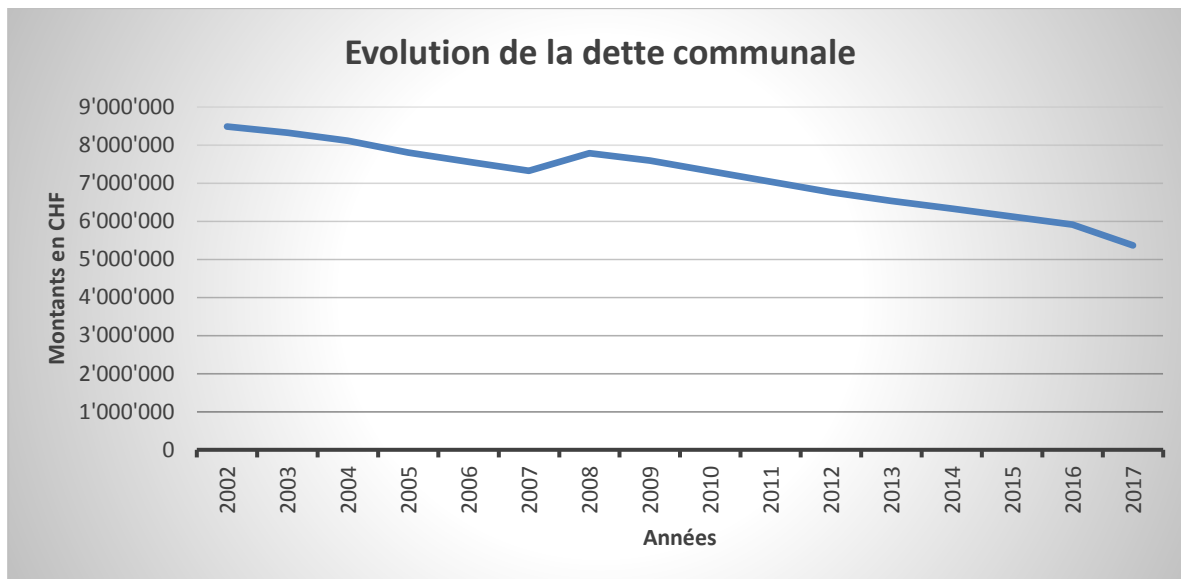
2 Passif

20 Capitaux de tiers

206 Engagements financiers à long terme

Aucun emprunt supplémentaire n'a été effectué durant l'exercice 2017, puisque tous les investissements ont été assumés au travers de la trésorerie communale.

En observant les totaux de ce sous-chapitre, on constate que la dette totale de la commune des Ponts-de-Martel a à nouveau diminué, cette exercice-ci de fr. 547'760.-. Le graphique ci-après indique l'évolution de cette dette totale depuis l'exercice 2002 avec une augmentation significative en 2008 due à l'emprunt effectué dans le but de viabiliser le quartier des Prises.



Cette dette a ainsi diminué de fr. 3'120'300.- en 15 ans pour se situer au 31 décembre 2017 à fr. 5'368'000.-.

29 Capitaux propres

295 Réserve liée à la réévaluation du patrimoine administratif

2950 Réserve liée à la réévaluation du patrimoine administratif

29500.00 – Réserve liée à la réévaluation du patrimoine administratif : C'est à ce poste que figure le montant global issu de la réévaluation du patrimoine administratif, soit une augmentation de la valeur de ce patrimoine de fr. 10'432'495.20.

296 Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier

2960 Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier

29600.00 – Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier : C'est à ce poste que figure le montant global issu de la réévaluation du patrimoine financier, soit une augmentation de la valeur de ce patrimoine de fr. 418'857.12.

Conclusions

Le Conseil communal est très satisfait du résultat des comptes de l'exercice 2017 qu'il vous présente.

Tenant compte de ce qui précède, le Conseil communal vous invite à bien vouloir voter l'arrêté ci-après.



Commune des Ponts-de-Martel

ARRÊTÉ

Le Conseil général de la commune des Ponts-de-Martel,

- vu le rapport du Conseil communal, du 23 avril 2018;
- vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964;
- vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014;
- vu le rapport de la Commission financière;
- sur la proposition du Conseil communal,

Arrête :

Article premier : Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice 2017, qui comprennent :

a) le compte de résultat qui se présente en résumé comme suit :

Charges d'exploitation	fr.	4'906'253.71
Revenus d'exploitation	fr.	<u>4'883'576.21</u>
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	fr.	-22'677.50
Charges financières	fr.	189'805.40
Produits financiers	fr.	<u>386'025.73</u>
Résultat provenant des financements (2)	fr.	196'220.33
Résultat opérationnel (1+2)	fr.	173'542.83
Charges extraordinaires	fr.	0.--
Revenus extraordinaires	fr.	<u>0.--</u>
Résultat extraordinaire (3)	fr.	0.--
Résultat total, compte de résultats (1+2+3)	fr.	173'542.83

b) les dépenses d'investissements du patrimoine administratif sont de :

Total des dépenses	fr.	953'248.--
Total des recettes	fr.	<u>198'665.--</u>
Investissements nets	fr.	754'583.--

c) pour information, les dépenses d'investissements du patrimoine financier sont de :

Total des dépenses	fr.	90'146.--
Total des recettes	fr.	<u>0.--</u>
Investissements nets	fr.	90'146.--

d) le bilan au 31 décembre 2017

Article 2 : La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2017 est approuvée.

Article 3 : ¹Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

²Il sera transmis, avec un exemplaire des comptes, au service des communes.

Les Ponts-de-Martel, le 17 mai 2018

Au nom du **CONSEIL GENERAL**,
Le président, Le secrétaire,

Guillaume Maire

José Chopard